

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LA COMMUNE D'ARANC

Par arrêté n°634/2024 du 31/10/2024, le Président de Haut-Bugey Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L 123-1 à L 123-18 et R 123-1 à R 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc.

Le projet du Plan Local d'Urbanisme sur la commune d'Aranc est soumis à enquête publique :
Du samedi 23 novembre 2024 8h00 au lundi 16 décembre 2024 16h00, inclus, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le dossier de projet du Plan Local d'Urbanisme, l'avis des Personnes Publiques Associées, la décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE), l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNPS), l'arrêté ouvrant l'enquête publique, la délibération relative à la procédure, l'arrêté préfectoral accordant la dérogation au principe d'urbanisation limitée et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L 122-1 du Code de l'Environnement.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Madame Caroline LEMOINE
- Commissaire enquêteur suppléant : Madame Véronique PACAUD

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération : www.hautbugey-agglomeration.fr
- Aux jours et heures des permanences du commissaire enquêteur
- En mairie d'Aranc : les lundi et jeudi de 8h30 à 11h30

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie d'Aranc lors des permanences suivantes :

- **Le lundi 25 novembre 2024 de de 14h00 à 16h00**
- **Le vendredi 29 novembre 2024 de 15h30 à 17h30**
- **Le lundi 9 décembre 2024 de 14h00 à 16h00**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- Sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture de la mairie d'Aranc
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5780>
- Par courrier, adressé à Madame Caroline LEMOINE commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie d'Aranc
- Par message électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-5780@registre-dematerialise.fr
- Auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures des permanences.

Les observations transmises par message électronique seront publiées dans les meilleurs délais dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Aranc, à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet du Plan Local d'Urbanisme d'Aranc.